



## Procès-Verbal *Commission Régionale Sportive Féminine*

---

### Réunion électronique du mercredi 07 octobre 2020

Présents : Mmes Abtisssem HARIZA, Nicole CONSTANCIAS,  
MM. Anthony ARCHIMBAUD, Yves BEGON  
Excusée : Mme Annick JOUVE.

#### **RECOMMANDATION**

---

En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles doivent être prises concernant l'organisation de toutes les compétitions - championnats et coupes - gérées par la LAuRAFoot pour la saison 2020-2021. Elles sont **d'application immédiate** et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation.

Les clubs sont invités à prendre connaissance des dispositions spécifiques validées par le Conseil de Ligue et du communiqué joint émanant du Bureau Plénier du 28/09/2020 qui sont consultables sur le site internet de la LIGUE (Rubrique : Infos Covid).

Tous les joueurs (titulaires et remplaçants) doivent porter un masque. Il faut donc que les équipes aient sur le banc les masques des titulaires dans des sacs individuels hermétiques numérotés type sacs de congélation avec fermeture par exemple et qu'il y ait aussi les sacs pour les remplaçants quand ils rentrent.

**Le bordereau d'émargement** confirmant la prise de connaissance individuelle par les personnes de la délégation, joueurs et staff, du questionnaire Stade Covid 19 et l'acceptation de son contenu est à remettre au délégué de la rencontre ou à l'arbitre de la rencontre en cas d'absence de délégué. Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match. Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.

**Au regard de la situation sanitaire actuelle et du protocole LIGUE en vigueur sur ce sujet concernant les compétitions régionales, la Ligue et notamment sa Commission Régionale de Discipline, étudiera les éventuels manquements aux règles sanitaires constatés durant cette période de COVID 19 et pourra ainsi prononcer des sanctions disciplinaires le cas échéant.**

Dans ce contexte, il est recommandé de ne plus faire de réception d'après match où tout le monde se retrouverait dans un espace clos. Si vous souhaitez distribuer des collations d'après match aux joueurs/joueuses, il est nécessaire de prévoir des parts individuelles (nourriture et boisson).

De manière générale, il faut éviter tout ce qui peut être « touché » par tout le monde (exemples : buffets, bouteilles sur table, etc...). Pour les repas à table, les principales recommandations en rigueur sont :

- \* « bloquer » une place sur deux ;
- \* mettre personne face à face
- \* désinfecter tables et chaises (dossier) après chaque passage.

## **BILAN DU 2<sup>ème</sup> TOUR REGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE**

---

Suite au déroulement du 2<sup>ème</sup> tour régional (04 octobre 2020), la Commission regrette les forfaits des clubs ci-après :

- \* Match n° 25222.1 – CHAZAY AZERGUES (554474)
- \* Match n° 25237.1 – U.S. PONTOISE (504447)
- \* Match n° 25240.1 - NIVOLET F.C. (548844)

## **DOSSIER**

---

\* **BRESSE FOOT 01 / F.C. CHAZAY AZERGUES** (match n° 25222.1 du 04/10/2020)

Prenant connaissance du mail émanant du F.C.CHAZAY-AZERGUES en date du vendredi soir 02 octobre 2020 pour signaler la présence d'un cas COVID positif dans l'effectif de l'équipe Féminine du club.

Constatant que celle-ci devait disputer la rencontre de Coupe de France Féminine BRESSE FOOT 01 / F.C. CHAZAY AZERGUES programmée pour le 04 octobre 2020.

Constatant qu'après consultation du référent COVID de la Ligue et dans le respect des règles en matière de positivité et de cas contacts, ce match n'a pu se disputer.

Constatant qu'en application des dispositions réglementaires, spécifiques liées au COVID 19, validées par le Conseil de Ligue lors de sa réunion du 14 septembre 2020 avec une mise à jour du 23 septembre 2020, à savoir :

*« ...S'il s'agit d'un match de coupe et que la période de confinement (ou de tests pouvant suivre le confinement) se termine au-delà du vendredi 17h précédant la date du tour de coupe, l'équipe sera considérée comme forfait. L'équipe adverse est donc qualifiée automatiquement pour le tour suivant ».*

Par ces motifs, la Commission Régionale Féminine déclare le F.C. CHAZAY AZERGUES forfait à cette rencontre et enregistre ainsi la qualification de BRESSE FOOT 01 pour le 3<sup>ème</sup> tour régional de la compétition.

De plus, elle invite le F.C. CHAZAY AZERGUES à respecter l'adresse mail de la boîte électronique de la Ligue.

**La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de DEUX jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.** (Cf. : Article 15 du règlement régional de la Coupe de France Féminine).

### **3<sup>ème</sup> TOUR REGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE**

---

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020 à 15h00

Tirage au sort des rencontres : JEUDI 08 octobre 2020

#### **CHAMPIONNAT U18 F 2020-2021 (1<sup>ère</sup> phase)**

---

**Pour mémoire**, cette compétition se dispute en Football à onze et la 1<sup>ère</sup> phase se joue en matchs simples (durée d'une rencontre : 2 x 40 minutes).

Les clubs ayant une équipe évoluant en championnat U 18 F doivent :

- Avoir au minimum une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à 3, 4, 5 ou 8) engagée dans une compétition de District.
- Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum.
- Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

A la fin de chaque phase, il sera retiré 3 points au classement final du championnat régional Féminin U18 en cas de non-respect d'une au moins de ces obligations.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

#### **PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD**

---

##### **POUR LE MERCREDI 07 OCTOBRE 2020**

###### **U18 F – Poule A**

\* Match n° 24075.1 : CLERMONT FOOT 63 / CEBAZAT SPORTS (remis du 27/09/2020).

##### **POUR LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020**

###### **REGIONAL 2 F – Poule D**

\* Match n° 23731.1 : THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / MAGLAND U.S. (match avancé du 29/11/2020).

##### **POUR LE DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020**

###### **REGIONAL 2 F – Poule D**

\* Match n° 23714.1 : MEYTHET E.S. / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2) (remis du 27/09/2020).

###### **U18 F – Poule B**

\* Match n° 24102.1 : Gpt MOULINS-YZEURE Foot / BESSAY F / FCO FIRMINY INSERSPORTS (remis du 27/09/2020).

##### **POUR LE DIMANCHE 25 OCTOBRE 2020**

###### **U18 F – Poule A**

\* Match n° 24077.1 : SAINT FLOUR U.S. / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (remis du 03/10/2020).

### **U18 F – Poule B**

\* Match n° 24097.1 : YZEURE ALLIER AUVERGNE FOOT (2) / F.C. SAINT ETIENNE (remis du 20/09/2020).

### **U18 F – Poule D**

\* Match n° 23828.1 : GRENOBLE FOOT 38 (2) / F.C. EYRIEUX EMBROYE (remis du 20/09/2020).

\* Match n° 23835.1 : A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIEU / F.C. BOURGOIN JALLIEU (remis du 03/10/2020).

### **U18F – Poule E**

\* Match n° 23860.1 : THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / MEYTHET E.S. (remis du 26/09/2020)

\* Match n° 23861.1 : F.C. DU NIVOLET / SILLINGY A.S. (remis du 26/09/2020).

## **HORAIRES**

---

### **A - RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES RG DE LA LAuRAFoot**

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

#### **SENIORS FEMININES :**

- **Horaire légal :**  
Dimanche 15h 00
- **Horaire autorisé :**  
Dimanche 14h 30  
Dimanche entre 12h 30 et 13h 00 : uniquement- en lever de rideau
- Samedi entre 19h 00 et 20h 00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2F
- Samedi entre 18h 00 et 20h 00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1F

#### **JEUNES (Masculins et Féminines) :**

- **Horaire légal :**  
Dimanche 13h 00

- **Horaire autorisé :**  
Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes  
Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage minimum E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes

**ATTENTION** : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

## **B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES**

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

### **ATTENTION :**

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

## **COURRIER (Horaires)**

---

### **R1 F – Poule A**

\* **F.C. SAINT ETIENNE** (inversion du lieu de la rencontre)

Le match n° 23433.1 : CLERMONT FOOT 63 / F.C. SAINT ETIENNE se disputera le dimanche 11 octobre 2020 à 15h30 au stade Gabriel Montpied à Clermont-Ferrand.

### **R2 F (1<sup>ère</sup> Phase) – Poule B**

\* **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** :

Les matchs à domicile de l'équipe Seniors Féminines se disputeront le samedi à 19h00 au Complexe Sportif des Ollières à L'Etrat, terrain synthétique.

### **R 2 F (1<sup>ère</sup> Phase) – Poule D**

\* **U.S. ANNECY LE VIEUX** :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors Féminines se joueront le samedi à 20h00 au Complexe Sportif d'Albigny 2 à Annecy le Vieux.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule A :**

#### **\* LE PUY FOOT 43 AUVERGNE :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 14h30 au stade Henri Verdier.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule B :**

#### **\* F.C.O. FIRMINY :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le dimanche à 12h30 au stade du Firmanent, terrain synthétique.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule C :**

#### **\* F.C. BORDS DE SAONE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le dimanche à 13h00 sur la pelouse du stade Robert Richard 2 à Parcieux.

#### **\* F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le dimanche à 15h00 au stade municipal de l'Arbresle.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule D :**

#### **\* A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIEU :**

\* Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00 sur le terrain de Saint Romain La Surie.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule E :**

#### **\* C.S. D'AYZE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h30 au stade municipal d'Ayze.

#### **\* F.C. DU CHERAN :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 15h00 au stade municipal de Cheran.

#### **\* E.S. MEYTHET :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 15h30 au stade André Bérard.

#### **\* F.C. NIVOLET :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00 au stade A ; Lambert de Bassens.

#### **\* THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 16h00 au stade des Burgondes à Saint Julien en Genevois.

## **COMMUNIQUE**

---

### **\* Olympique Lyonnais**

Suite au contexte sanitaire lié au COVID-19, le club de l'Olympique Lyonnais communique que le match ci-après du championnat **national féminin U19** se déroulera sans spectateurs (huis clos) à l'intérieur de l'Academy (hormis joueurs et encadrants de l'OL) :

\* le 11/10/2020 : Olympique Lyonnais / A.S. SAINT ETIENNE

## **AMENDES**

---

### **Forfait – Amende de 200 Euros**

Match n° 25237.1 – Coupe de France Féminine (du 04/10/2020) : U.S. PONTOISE (504447)

Match n° 25240.1 – Coupe de France Féminine (du 04/10/2020) : NIVOLET F.C. (548844)

### **Non transmission de la F.M.I. dans les délais – Amende de 25 Euros**

Match n° 25230.1 – Coupe de France Féminine (du 04/10/2020) : CLAIX F.C. (522619)

Match n° 25242.1 - Coupe de France Féminine (du 04/10/2020) : E.S.C. OLYMPIQUE (529714)

**Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.**

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Abtisse HARIZA,

Présidente de la Commission Sportive Féminine